

Les personnes de l'entourage de Léon XIII affirment que ce bruit est complètement infondé.

**Les donations d'Alexandre III**  
Saint-Petersbourg, 11 décembre. — Parmi les donations faites par le tsar Léon, au profit de la princesse de Galles, 1 million de roubles à la princesse Olga, et 2 millions et demi de roubles à l'impératrice-mère, ainsi qu'une terre domaniale peinte de Lavoussier et le tout, et la donation de vie d'un palais à Petersbourg.

**Catastrophes. — Mort et blessés**  
New-York, 11 décembre. — Un crevier en casé de grand poids a été occasionné par le choc de plusieurs personnes dans les Eklis de George, Floride et Alabama.

**Paris, 11 décembre.** — Un pont s'est écroulé entre les rues de Lovello et de Venosa; un train a été précipité dans le fleuve Océano. Un voyageur et six employés ont été blessés, dont trois grièvement.

**Réunion du Conseil des ministres**  
Paris, 11 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Casimir-Perier.

**LA CAISSE DES MUSÉES NATIONAUX.** — M. Leygues a entrepris le conseil d'un projet de loi qui a été discuté, de concert avec le ministre des finances, et qui tend à instituer la personnalité civile des musées nationaux dans les conditions analogues à celles des corps des académies de France, et à leur donner la personnalité civile des musées nationaux.

**LA CAISSE DES MUSÉES NATIONAUX.** — Le conseil s'est occupé des conditions dans lesquelles se poursuit la discussion du budget à la Chambre.

**L'indisposition de M. Hanotaux**  
M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, est très souffrant. Il n'a pu assister au conseil des ministres de mardi matin et il est attendu demain le corps diplomatique. Il va tenir la Chambre d'aujourd'hui, de quelques jours, la discussion des affaires étrangères.

**La prière de l'infanterie**  
Le Gil Blas annonce que M. le général Mercier vient de réaliser les trois modifications suivantes dans la tenue de l'infanterie : 1. Suppression de la tunique actuelle et son remplacement par la tunique actuelle, à une rangée de boutons et à collet rouge, comme la tunique actuelle, mais avec un surjet de la petite veste et son remplacement par un surjet chaud et commode ; 2. Suppression de la charge du soldat à l'aide de divers accessoires ; 3. Amélioration de la charge du soldat à l'aide de divers accessoires.

**Une lettre d'excuses à Mme Sarah Bernhardt**  
Il y a quelques jours, l'éminent tragédien, Mme Sarah Bernhardt, s'est rendue au Cercle catholique des étudiants du Cercle de Luxembourg, elle a joué un rôle de faveur d'une œuvre de bienfaisance.

**Le Comité de la République**  
La venue du général Mercier, une lettre insérée dans un journal parisien en attaquant violemment Mme Sarah Bernhardt et le comité de la République, qui a écrit cette lettre était agitée, parce qu'elle était signée par un membre du Cercle catholique. Hier le signataire a revendiqué la paternité de sa lettre. Il s'appelle Delais.

**Annulé le Comité de la République**  
M. Bruvaert, fils de Mme Sarah Bernhardt, lui a envoyé son démenti. M. le général Mercier a écrit une lettre d'excuses à la grande comédienne.

**Situation météorologique.** — Roubaix, 12 déc. — Hauteur barométrique : 760. Température : A 7 heures du matin 1 degré au-dessous de zéro A 1 — du soir 0 — au-dessus de zéro

**SAVON DE L'AFRICAIN** Il rajoint les vieux, il embellit les jeunes.

**CARTES DE VISITES**  
A l'imprimerie Alfred Reboux

UNE JOLIE BOITE	
CONTIENANT	
100 Cartes & 100 Enveloppes	
ivoire... 2,25	ivoire... 3,25
deuil... 3,75	deuil... 4,75
100 CARTES seules :	
ivoire... 1,75	ivoire... 2,75
deuil... 3,00	deuil... 4,00

**Grand choix de**  
**CALENDRIERS, EPÎMÈRES & ALMANACHS**  
POUR SOCIÉTÉS

**PAPIER A LETTRES ANGLAIS**  
BLANC ET TOUTES NUANCES, DÉFUS  
pour 25 lettres et 25 enveloppes... 0,45  
pour 35 lettres et 35 enveloppes... 0,80

**CHRONIQUE LOCALE**

**ROUBAIX**  
**CHAMBRE DE COMMERCE**  
DE ROUBAIX  
Election partielle du dimanche 16 décembre

**CANDIDATS :**  
MM. JULIEN LAGACHE ; Membre sortant  
ÉLOY-DUVILLIER ; id.  
ÉMILE ROUSSEL ; id.  
EUGÈNE MOTTE ; id.  
FLORIN-CHOPART ; id.

**La visite de M. Bruvaert, consul général de France à Chicago, à Roubaix.** — Nous parlons récemment de la réforme de notre consulaire et des efforts sérieux qui étaient poursuivis en vue d'améliorer un service appelé à procurer aux commerçants français les plus grands avantages. Parmi les réformes à l'étude, il en est une qui a été immédiatement mise en application et nous sommes persuadé qu'elle amènera les meilleurs résultats. Notre consul général à Chicago, M. Bruvaert,

qui a toujours soutenu les intérêts français avec un dévouement et une compétence au-dessus de tout éloge, a été chargé par M. le Ministre du commerce de prendre contact avec les industriels et commerçants afin de leur fournir tous les renseignements utiles sur l'application du nouveau tarif douanier américain.

M. Bruvaert a visité déjà quelques grands centres d'industrie tels que Lyon, Reims, Lille, etc. Il est arrivé mardi matin à Roubaix, ainsi que nous l'avions annoncé. Reçu à la gare par M. Julien Lagache, chez qui il a dîné, M. le consul général a assisté, dans l'après-midi, à une longue séance de la Chambre de commerce, convoquée spécialement à cet effet.

M. Bruvaert a donné ensuite audience aux industriels et commerçants qui désiraient obtenir des renseignements d'un caractère plus particulier. Nous avons eu la satisfaction d'être reçu par M. le Consul général qui s'est mis avec beaucoup de courtoisie à notre disposition.

Notons que d'après l'attention de M. Bruvaert sur l'article du *Dry Goods Economist*, dont nous avons publié dimanche une traduction et qui présentait sous un jour très sombre l'avenir de la vente de nos tissus en Amérique.

Il y a à — nous l'fui répondu — une exagération évidente. Les tissus français restent toujours en faveur dans les chiffres de l'exportation, de nos exportations. En lainages, par exemple, nos articles entrent pour une valeur de 7.900.000 dollars tandis que les articles allemands ne dépassent pas 4.375.000 dollars. C'est l'Angleterre qui vient 1<sup>re</sup>, mais comme quantité seulement, car la valeur n'est que de 3.000.000 dollars.

Où les Allemands nous battent — poursuit M. le Consul général — c'est en bonneterie dont ils exportent pour 574.000 dollars et en vêtements confectionnés 896.000 dollars. Pour ces deux espèces de marchandises, en premier lieu, nous sommes en retard, avant même l'Angleterre. Leur avantage provient de ce qu'ils s'attachent à vendre des produits à bon marché.

Mais en tissus, la France maintient son rang. N'avons-nous pas vu, à l'expiration du trimestre finissant en novembre, le chiffre d'exportation de Roubaix tripler sur la période correspondante de 1893 ? Ce sont là des résultats encourageants.

La récente défaite du parti démocrate aux élections législatives — objections — n'est-elle pas de nature à compromettre le maintien du tarif Wilson en faveur de notre pays ? C'est ce que nous ne craignons pas, avec le triomphe du parti républicain, au retour vers le protectionnisme outré de Mac-Kinley ?

M. Bruvaert nous explique que ces élections n'ont pas une portée aussi étendue ; elles se limitent généralement à des questions d'ordre secondaire et n'impliquent nullement une évolution dans la politique économique de ce pays. Ce n'est pas le cas d'une élection présidentielle. A supposer même que la nouvelle Chambre, qui ne sera pas réunie avant décembre 1895, veuille défaire la législation douanière actuelle, la majorité protectionniste du Sénat ne pourrait pas sanctionner son vote la majorité de ce Sénat qui est nécessaire pour conjurer le veto du président Cleveland. Or les pouvoirs de M. Cleveland n'expirant qu'en mars 1896, il y a là une garantie de stabilité pour quelques années encore.

L'admission de la laine en franchise n'affecte pas le marché américain qui développe son industrie lainière en Amérique au préjudice des exportations européennes ?

Il serait difficile, nous dit M. Bruvaert, de trancher maintenant la question. Il faut remarquer que l'ouverture de l'industrie lainière aux États-Unis est encore insuffisante pour parer aux besoins de l'industrie française. C'est pourquoi, en attendant, nous recourons à l'appoint des tissus étrangers. Or les industriels américains, en présence de l'incertitude dans laquelle ils se trouvent au sujet d'un retour éventuel au régime Mac-Kinley, sont peu disposés à dépenser des sommes considérables pour vendre leurs tissus en France.

D'autre part le prix de revient du produit américain est beaucoup plus élevé que le nôtre et enfin il faut bien faire entrer en ligne de compte le bon goût qui préside à la fabrication française.

Si patrons et ouvriers — conclut M. le Consul général — veulent s'unir pour produire à meilleur marché possible, on soutiendra, sans peur de difficultés, la concurrence des articles américains et on assurera de ce côté des débouchés importants.

Quels sont, suivant vous — demandons-nous encore — les meilleurs moyens de développer nos transactions avec les États-Unis ?

— Je crois — nous répond M. Bruvaert — que la création de comptoirs dans lesquels nos industriels vendraient leurs propres produits constituerait le moyen le plus sûr d'arriver à un grand développement de nos affaires en Amérique.

M. Bruvaert a visité, dans l'après-midi, plusieurs autres centres de la misère sociale de Roubaix. M. Louis Cordonnier qui lui offrait l'hospitalité.

M. le Consul général continuera sa tournée commerciale par Amiens.

**La conférence sur Jeanne d'Arc à Notre-Dame.** — Le R. P. Létendard, évêque de Domremy, a fait mardi soir, à huit heures, en l'église Notre-Dame, la conférence sur Jeanne d'Arc, que nous avons annoncée.

Après avoir rappelé la « grande pitié » qui régnait en France, au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, le R. P. Létendard esquissa à grands traits la misère nationale, et nous fit assister à la scène de la mort de son martyre sur le bûcher, en place du Marché, à Rouen.

M. Jeanne a été choisie pour sauver la France, dit-il, c'est elle seule qui nous sauvera deux ans plus tard, l'amour de Dieu et l'amour de la patrie.

L'ardent apôtre de Jeanne d'Arc a terminé, en

recommandant chaleureusement l'œuvre pour servir à Domremy, et qui consiste dans l'élevé de sa statue, et qui devrait être exécuté par les habitants de la ville.

A l'issue du salut, la maîtrise de la paroisse a exécuté, sous la direction de M. H. Peers, maître de chapelle, une cantate intitulée *Hymne patriotique* d'Arc, qui a profondément ému la nombreuse assistance.

**Une nouvelle cure par le traitement antiphlogistique du docteur Roux.** — Nous apprenons que M. le docteur Delattre, grâce à l'application du traitement dont il découvre un docteur Roux, vient d'obtenir un succès complet sur une petite fille de quatre ans et demi, atteinte de diphtérie.

**Trois adjudications à l'Hôtel-de-Ville.** — Dans la matinée de mardi, à partir de onze heures, ont eu lieu à l'Hôtel-de-Ville trois adjudications, dans l'ordre suivant : 1<sup>o</sup> *Éclairage public.* — Fourniture de pétrole et de huile nécessaire à la ville pendant les années 1895, 1896 et 1897. — Le devis s'élève à la somme annuelle de 1.800 fr. (cautionnement à verser 50 fr.). Deux soumissionnaires ont été admis : M. Desplanque Van Gansbeke, avec 180 fr. de rabais ; M. Alfred Demont, avec 170 fr. Le premier a été déclaré adjudicataire.

2<sup>o</sup> *Condition public.* — Service de factage pendant les années 1895, 1896 et 1897. — Mise à prix annuelle 6.000 fr. Cinq soumissionnaires ont été admis : M. Desplanque Van Gansbeke, avec 180 fr. de rabais ; M. Alfred Demont, avec 170 fr. Le premier a été déclaré adjudicataire.

3<sup>o</sup> *Condition public.* — Service de factage pendant les années 1895, 1896 et 1897. — Mise à prix annuelle 6.000 fr. Cinq soumissionnaires ont été admis : M. Desplanque Van Gansbeke, avec 180 fr. de rabais ; M. Alfred Demont, avec 170 fr. Le premier a été déclaré adjudicataire.

Les opérations étaient présidées par M. Joseph Tournier, adjoint au maire, assisté de M. César Vanmullem.

**Une réunion de la Chambre syndicale des débitants de boissons.** — Mardi soir à ce lieu, chez M. Oscar Lefèvre, rue de la Gare, une réunion des débitants de boissons de la ville de Roubaix, provoquée par leur Chambre syndicale, qui vient de se constituer. Une centaine d'intéressés y assistaient parmi lesquels un grand nombre non encore syndiqués.

La séance a été ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Ferdinand Lesaint, président de la chambre syndicale, ayant à ses côtés plusieurs membres de la commission. Le secrétaire, M. Eugène Wallon, a d'abord fait l'appel des membres qui sont déjà inscrits.

M. Lesaint a ensuite fait connaître à l'assemblée que la Chambre syndicale qui vient de se constituer tout récemment compte déjà cent cinquante-deux inscriptions et a exprimé l'espoir qu'elle ne tarderait pas à voir ses membres s'élever deux cents, pour arriver ensuite à mille. Il a fait remarquer que l'association aurait alors une force considérable.

Après cette communication, il a exposé les revendications de la chambre syndicale. 1<sup>o</sup> Le maintien au taux actuel des impôts dont l'augmentation était à craindre par suite de l'augmentation de la population de la ville de Roubaix. 2<sup>o</sup> La création d'un tribunal municipal, à faire remarquer M. Lesaint, est du à notre ville parce que sa population, en majorité ouvrière, n'a pas les mêmes ressources que celle des villes auxquelles elle est assimilée. 3<sup>o</sup> Nous ne pouvons pas se résulter, ajoute-t-il, nous pourrions obtenir des compensations, telles que la création d'un Tribunal civil, une garnison ou tout autre service qui amènerait des ressources à notre ville.

La deuxième revendication concerne la diminution du gaz, que la chambre syndicale espère obtenir par une entente entre tous ses membres. La troisième a trait à l'augmentation du prix de la bière, par suite de la vente de la bière, application exigée par la loi et dont l'obligation a été rappelée par une récente circulaire du ministre du commerce et de l'industrie.

La quatrième tend à faire supporter par les brasseries le portage de la bière qui incombait actuellement aux débitants. La cinquième enfin vise la concurrence faite aux débitants par les distributeurs qui vendent leur bière à domicile et au détail.

M. Lesaint ajoute que la Chambre syndicale s'occupera en outre de la défense des débitants en s'opposant à la création de nouvelles succursales de brasseries en face de leurs usines. M. Lesaint a ensuite fait connaître à l'assemblée que la Chambre syndicale qui vient de se constituer tout récemment compte déjà cent cinquante-deux inscriptions et a exprimé l'espoir qu'elle ne tarderait pas à voir ses membres s'élever deux cents, pour arriver ensuite à mille. Il a fait remarquer que l'association aurait alors une force considérable.

Après cette communication, il a exposé les revendications de la chambre syndicale. 1<sup>o</sup> Le maintien au taux actuel des impôts dont l'augmentation était à craindre par suite de l'augmentation de la population de la ville de Roubaix. 2<sup>o</sup> La création d'un tribunal municipal, à faire remarquer M. Lesaint, est du à notre ville parce que sa population, en majorité ouvrière, n'a pas les mêmes ressources que celle des villes auxquelles elle est assimilée. 3<sup>o</sup> Nous ne pouvons pas se résulter, ajoute-t-il, nous pourrions obtenir des compensations, telles que la création d'un Tribunal civil, une garnison ou tout autre service qui amènerait des ressources à notre ville.

La deuxième revendication concerne la diminution du gaz, que la chambre syndicale espère obtenir par une entente entre tous ses membres. La troisième a trait à l'augmentation du prix de la bière, par suite de la vente de la bière, application exigée par la loi et dont l'obligation a été rappelée par une récente circulaire du ministre du commerce et de l'industrie.

La quatrième tend à faire supporter par les brasseries le portage de la bière qui incombait actuellement aux débitants. La cinquième enfin vise la concurrence faite aux débitants par les distributeurs qui vendent leur bière à domicile et au détail.

M. Lesaint ajoute que la Chambre syndicale s'occupera en outre de la défense des débitants en s'opposant à la création de nouvelles succursales de brasseries en face de leurs usines. M. Lesaint a ensuite fait connaître à l'assemblée que la Chambre syndicale qui vient de se constituer tout récemment compte déjà cent cinquante-deux inscriptions et a exprimé l'espoir qu'elle ne tarderait pas à voir ses membres s'élever deux cents, pour arriver ensuite à mille. Il a fait remarquer que l'association aurait alors une force considérable.

Après cette communication, il a exposé les revendications de la chambre syndicale. 1<sup>o</sup> Le maintien au taux actuel des impôts dont l'augmentation était à craindre par suite de l'augmentation de la population de la ville de Roubaix. 2<sup>o</sup> La création d'un tribunal municipal, à faire remarquer M. Lesaint, est du à notre ville parce que sa population, en majorité ouvrière, n'a pas les mêmes ressources que celle des villes auxquelles elle est assimilée. 3<sup>o</sup> Nous ne pouvons pas se résulter, ajoute-t-il, nous pourrions obtenir des compensations, telles que la création d'un Tribunal civil, une garnison ou tout autre service qui amènerait des ressources à notre ville.

La deuxième revendication concerne la diminution du gaz, que la chambre syndicale espère obtenir par une entente entre tous ses membres. La troisième a trait à l'augmentation du prix de la bière, par suite de la vente de la bière, application exigée par la loi et dont l'obligation a été rappelée par une récente circulaire du ministre du commerce et de l'industrie.

La quatrième tend à faire supporter par les brasseries le portage de la bière qui incombait actuellement aux débitants. La cinquième enfin vise la concurrence faite aux débitants par les distributeurs qui vendent leur bière à domicile et au détail.

M. Lesaint ajoute que la Chambre syndicale s'occupera en outre de la défense des débitants en s'opposant à la création de nouvelles succursales de brasseries en face de leurs usines. M. Lesaint a ensuite fait connaître à l'assemblée que la Chambre syndicale qui vient de se constituer tout récemment compte déjà cent cinquante-deux inscriptions et a exprimé l'espoir qu'elle ne tarderait pas à voir ses membres s'élever deux cents, pour arriver ensuite à mille. Il a fait remarquer que l'association aurait alors une force considérable.

Après cette communication, il a exposé les revendications de la chambre syndicale. 1<sup>o</sup> Le maintien au taux actuel des impôts dont l'augmentation était à craindre par suite de l'augmentation de la population de la ville de Roubaix. 2<sup>o</sup> La création d'un tribunal municipal, à faire remarquer M. Lesaint, est du à notre ville parce que sa population, en majorité ouvrière, n'a pas les mêmes ressources que celle des villes auxquelles elle est assimilée. 3<sup>o</sup> Nous ne pouvons pas se résulter, ajoute-t-il, nous pourrions obtenir des compensations, telles que la création d'un Tribunal civil, une garnison ou tout autre service qui amènerait des ressources à notre ville.

La deuxième revendication concerne la diminution du gaz, que la chambre syndicale espère obtenir par une entente entre tous ses membres. La troisième a trait à l'augmentation du prix de la bière, par suite de la vente de la bière, application exigée par la loi et dont l'obligation a été rappelée par une récente circulaire du ministre du commerce et de l'industrie.

La quatrième tend à faire supporter par les brasseries le portage de la bière qui incombait actuellement aux débitants. La cinquième enfin vise la concurrence faite aux débitants par les distributeurs qui vendent leur bière à domicile et au détail.

M. Lesaint ajoute que la Chambre syndicale s'occupera en outre de la défense des débitants en s'opposant à la création de nouvelles succursales de brasseries en face de leurs usines. M. Lesaint a ensuite fait connaître à l'assemblée que la Chambre syndicale qui vient de se constituer tout récemment compte déjà cent cinquante-deux inscriptions et a exprimé l'espoir qu'elle ne tarderait pas à voir ses membres s'élever deux cents, pour arriver ensuite à mille. Il a fait remarquer que l'association aurait alors une force considérable.

Après cette communication, il a exposé les revendications de la chambre syndicale. 1<sup>o</sup> Le maintien au taux actuel des impôts dont l'augmentation était à craindre par suite de l'augmentation de la population de la ville de Roubaix. 2<sup>o</sup> La création d'un tribunal municipal, à faire remarquer M. Lesaint, est du à notre ville parce que sa population, en majorité ouvrière, n'a pas les mêmes ressources que celle des villes auxquelles elle est assimilée. 3<sup>o</sup> Nous ne pouvons pas se résulter, ajoute-t-il, nous pourrions obtenir des compensations, telles que la création d'un Tribunal civil, une garnison ou tout autre service qui amènerait des ressources à notre ville.

La deuxième revendication concerne la diminution du gaz, que la chambre syndicale espère obtenir par une entente entre tous ses membres. La troisième a trait à l'augmentation du prix de la bière, par suite de la vente de la bière, application exigée par la loi et dont l'obligation a été rappelée par une récente circulaire du ministre du commerce et de l'industrie.

La quatrième tend à faire supporter par les brasseries le portage de la bière qui incombait actuellement aux débitants. La cinquième enfin vise la concurrence faite aux débitants par les distributeurs qui vendent leur bière à domicile et au détail.

M. Lesaint ajoute que la Chambre syndicale s'occupera en outre de la défense des débitants en s'opposant à la création de nouvelles succursales de brasseries en face de leurs usines. M. Lesaint a ensuite fait connaître à l'assemblée que la Chambre syndicale qui vient de se constituer tout récemment compte déjà cent cinquante-deux inscriptions et a exprimé l'espoir qu'elle ne tarderait pas à voir ses membres s'élever deux cents, pour arriver ensuite à mille. Il a fait remarquer que l'association aurait alors une force considérable.

Après cette communication, il a exposé les revendications de la chambre syndicale. 1<sup>o</sup> Le maintien au taux actuel des impôts dont l'augmentation était à craindre par suite de l'augmentation de la population de la ville de Roubaix. 2<sup>o</sup> La création d'un tribunal municipal, à faire remarquer M. Lesaint, est du à notre ville parce que sa population, en majorité ouvrière, n'a pas les mêmes ressources que celle des villes auxquelles elle est assimilée. 3<sup>o</sup> Nous ne pouvons pas se résulter, ajoute-t-il, nous pourrions obtenir des compensations, telles que la création d'un Tribunal civil, une garnison ou tout autre service qui amènerait des ressources à notre ville.

La deuxième revendication concerne la diminution du gaz, que la chambre syndicale espère obtenir par une entente entre tous ses membres. La troisième a trait à l'augmentation du prix de la bière, par suite de la vente de la bière, application exigée par la loi et dont l'obligation a été rappelée par une récente circulaire du ministre du commerce et de l'industrie.

La quatrième tend à faire supporter par les brasseries le portage de la bière qui incombait actuellement aux débitants. La cinquième enfin vise la concurrence faite aux débitants par les distributeurs qui vendent leur bière à domicile et au détail.

M. Lesaint ajoute que la Chambre syndicale s'occupera en outre de la défense des débitants en s'opposant à la création de nouvelles succursales de brasseries en face de leurs usines. M. Lesaint a ensuite fait connaître à l'assemblée que la Chambre syndicale qui vient de se constituer tout récemment compte déjà cent cinquante-deux inscriptions et a exprimé l'espoir qu'elle ne tarderait pas à voir ses membres s'élever deux cents, pour arriver ensuite à mille. Il a fait remarquer que l'association aurait alors une force considérable.

Après cette communication, il a exposé les revendications de la chambre syndicale. 1<sup>o</sup> Le maintien au taux actuel des impôts dont l'augmentation était à craindre par suite de l'augmentation de la population de la ville de Roubaix. 2<sup>o</sup> La création d'un tribunal municipal, à faire remarquer M. Lesaint, est du à notre ville parce que sa population, en majorité ouvrière, n'a pas les mêmes ressources que celle des villes auxquelles elle est assimilée. 3<sup>o</sup> Nous ne pouvons pas se résulter, ajoute-t-il, nous pourrions obtenir des compensations, telles que la création d'un Tribunal civil, une garnison ou tout autre service qui amènerait des ressources à notre ville.

La deuxième revendication concerne la diminution du gaz, que la chambre syndicale espère obtenir par une entente entre tous ses membres. La troisième a trait à l'augmentation du prix de la bière, par suite de la vente de la bière, application exigée par la loi et dont l'obligation a été rappelée par une récente circulaire du ministre du commerce et de l'industrie.

La quatrième tend à faire supporter par les brasseries le portage de la bière qui incombait actuellement aux débitants. La cinquième enfin vise la concurrence faite aux débitants par les distributeurs qui vendent leur bière à domicile et au détail.

M. Lesaint ajoute que la Chambre syndicale s'occupera en outre de la défense des débitants en s'opposant à la création de nouvelles succursales de brasseries en face de leurs usines. M. Lesaint a ensuite fait connaître à l'assemblée que la Chambre syndicale qui vient de se constituer tout récemment compte déjà cent cinquante-deux inscriptions et a exprimé l'espoir qu'elle ne tarderait pas à voir ses membres s'élever deux cents, pour arriver ensuite à mille. Il a fait remarquer que l'association aurait alors une force considérable.

Après cette communication, il a exposé les revendications de la chambre syndicale. 1<sup>o</sup> Le maintien au taux actuel des impôts dont l'augmentation était à craindre par suite de l'augmentation de la population de la ville de Roubaix. 2<sup>o</sup> La création d'un tribunal municipal, à faire remarquer M. Lesaint, est du à notre ville parce que sa population, en majorité ouvrière, n'a pas les mêmes ressources que celle des villes auxquelles elle est assimilée. 3<sup>o</sup> Nous ne pouvons pas se résulter, ajoute-t-il, nous pourrions obtenir des compensations, telles que la création d'un Tribunal civil, une garnison ou tout autre service qui amènerait des ressources à notre ville.

La deuxième revendication concerne la diminution du gaz, que la chambre syndicale espère obtenir par une entente entre tous ses membres. La troisième a trait à l'augmentation du prix de la bière, par suite de la vente de la bière, application exigée par la loi et dont l'obligation a été rappelée par une récente circulaire du ministre du commerce et de l'industrie.

La quatrième tend à faire supporter par les brasseries le portage de la bière qui incombait actuellement aux débitants. La cinquième enfin vise la concurrence faite aux débitants par les distributeurs qui vendent leur bière à domicile et au détail.

M. Lesaint ajoute que la Chambre syndicale s'occupera en outre de la défense des débitants en s'opposant à la création de nouvelles succursales de brasseries en face de leurs usines. M. Lesaint a ensuite fait connaître à l'assemblée que la Chambre syndicale qui vient de se constituer tout récemment compte déjà cent cinquante-deux inscriptions et a exprimé l'espoir qu'elle ne tarderait pas à voir ses membres s'élever deux cents, pour arriver ensuite à mille. Il a fait remarquer que l'association aurait alors une force considérable.

Après cette communication, il a exposé les revendications de la chambre syndicale. 1<sup>o</sup> Le maintien au taux actuel des impôts dont l'augmentation était à craindre par suite de l'augmentation de la population de la ville de Roubaix. 2<sup>o</sup> La création d'un tribunal municipal, à faire remarquer M. Lesaint, est du à notre ville parce que sa population, en majorité ouvrière, n'a pas les mêmes ressources que celle des villes auxquelles elle est assimilée. 3<sup>o</sup> Nous ne pouvons pas se résulter, ajoute-t-il, nous pourrions obtenir des compensations, telles que la création d'un Tribunal civil, une garnison ou tout autre service qui amènerait des ressources à notre ville.

La deuxième revendication concerne la diminution du gaz, que la chambre syndicale espère obtenir par une entente entre tous ses membres. La troisième a trait à l'augmentation du prix de la bière, par suite de la vente de la bière, application exigée par la loi et dont l'obligation a été rappelée par une récente circulaire du ministre du commerce et de l'industrie.

La quatrième tend à faire supporter par les brasseries le portage de la bière qui incombait actuellement aux débitants. La cinquième enfin vise la concurrence faite aux débitants par les distributeurs qui vendent leur bière à domicile et au détail.

M. Lesaint ajoute que la Chambre syndicale s'occupera en outre de la défense des débitants en s'opposant à la création de nouvelles succursales de brasseries en face de leurs usines. M. Lesaint a ensuite fait connaître à l'assemblée que la Chambre syndicale qui vient de se constituer tout récemment compte déjà cent cinquante-deux inscriptions et a exprimé l'espoir qu'elle ne tarderait pas à voir ses membres s'élever deux cents, pour arriver ensuite à mille. Il a fait remarquer que l'association aurait alors une force considérable.

Après cette communication, il a exposé les revendications de la chambre syndicale. 1<sup>o</sup> Le maintien au taux actuel des impôts dont l'augmentation était à craindre par suite de l'augmentation de la population de la ville de Roubaix. 2<sup>o</sup> La création d'un tribunal municipal, à faire remarquer M. Lesaint, est du à notre ville parce que sa population, en majorité ouvrière, n'a pas les mêmes ressources que celle des villes auxquelles elle est assimilée. 3<sup>o</sup> Nous ne pouvons pas se résulter, ajoute-t-il, nous pourrions obtenir des compensations, telles que la création d'un Tribunal civil, une garnison ou tout autre service qui amènerait des ressources à notre ville.

La deuxième revendication concerne la diminution du gaz, que la chambre syndicale espère obtenir par une entente entre tous ses membres. La troisième a trait à l'augmentation du prix de la bière, par suite de la vente de la bière, application exigée par la loi et dont l'obligation a été rappelée par une récente circulaire du ministre du commerce et de l'industrie.

La quatrième tend à faire supporter par les brasseries le portage de la bière qui incombait actuellement aux débitants. La cinquième enfin vise la concurrence faite aux débitants par les distributeurs qui vendent leur bière à domicile et au détail.

M. Lesaint ajoute que la Chambre syndicale s'occupera en outre de la défense des débitants en s'opposant à la création de nouvelles succursales de brasseries en face de leurs usines. M. Lesaint a ensuite fait connaître à l'assemblée que la Chambre syndicale qui vient de se constituer tout récemment compte déjà cent cinquante-deux inscriptions et a exprimé l'espoir qu'elle ne tarderait pas à voir ses membres s'élever deux cents, pour arriver ensuite à mille. Il a fait remarquer que l'association aurait alors une force considérable.

Après cette communication, il a exposé les revendications de la chambre syndicale. 1<sup>o</sup> Le maintien au taux actuel des impôts dont l'augmentation était à craindre par suite de l'augmentation de la population de la ville de Roubaix. 2<sup>o</sup> La création d'un tribunal municipal, à faire remarquer M. Lesaint, est du à notre ville parce que sa population, en majorité ouvrière, n'a pas les mêmes ressources que celle des villes auxquelles elle est assimilée. 3<sup>o</sup> Nous ne pouvons pas se résulter, ajoute-t-il, nous pourrions obtenir des compensations, telles que la création d'un Tribunal civil, une garnison ou tout autre service qui amènerait des ressources à notre ville.

La deuxième revendication concerne la diminution du gaz, que la chambre syndicale espère obtenir par une entente entre tous ses membres. La troisième a trait à l'augmentation du prix de la bière, par suite de la vente de la bière, application exigée par la loi et dont l'obligation a été rappelée par une récente circulaire du ministre du commerce et de l'industrie.

La quatrième tend à faire supporter par les brasseries le portage de la bière qui incombait actuellement aux débitants. La cinquième enfin vise la concurrence faite aux débitants par les distributeurs qui vendent leur bière à domicile et au détail.

M. Lesaint ajoute que la Chambre syndicale s'occupera en outre de la défense des débitants en s'opposant à la création de nouvelles succursales de brasseries en face de leurs usines. M. Lesaint a ensuite fait connaître à l'assemblée que la Chambre syndicale qui vient de se constituer tout récemment compte déjà cent cinquante-deux inscriptions et a exprimé l'espoir qu'elle ne tarderait pas à voir ses membres s'élever deux cents, pour arriver ensuite à mille. Il a fait remarquer que l'association aurait alors une force considérable.

Après cette communication, il a exposé les revendications de la chambre syndicale. 1<sup>o</sup> Le maintien au taux actuel des impôts dont l'augmentation était à craindre par suite de l'augmentation de la population de la ville de Roubaix. 2<sup>o</sup> La création d'un tribunal municipal, à faire remarquer M. Lesaint, est du à notre ville parce que sa population, en majorité ouvrière, n'a pas les mêmes ressources que celle des villes auxquelles elle est assimilée. 3<sup>o</sup> Nous ne pouvons pas se résulter, ajoute-t-il, nous pourrions obtenir des compensations, telles que la création d'un Tribunal civil, une garnison ou tout autre service qui amènerait des ressources à notre ville.

La deuxième revendication concerne la diminution du gaz, que la chambre syndicale espère obtenir par une entente entre tous ses membres. La troisième a trait à l'augmentation du prix de la bière, par suite de la vente de la bière, application exigée par la loi et dont l'obligation a été rappelée par une récente circulaire du ministre du commerce et de l'industrie.

La quatrième tend à faire supporter par les brasseries le portage de la bière qui incombait actuellement aux débitants. La cinquième enfin vise la concurrence faite aux débitants par les distributeurs qui vendent leur bière à domicile et au détail.

M. Lesaint ajoute que la Chambre syndicale s'occupera en outre de la défense des débitants en s'opposant à la création de nouvelles succursales de brasseries en face de leurs usines. M. Lesaint a ensuite fait connaître à l'assemblée que la Chambre syndicale qui vient de se constituer tout récemment compte déjà cent cinquante-deux inscriptions et a exprimé l'espoir qu'elle ne tarderait pas à voir ses membres s'élever deux cents, pour arriver ensuite à mille. Il a fait remarquer que l'association aurait alors une force considérable.

Après cette communication, il a exposé les revendications de la chambre syndicale. 1<sup>o</sup> Le maintien au taux actuel des impôts dont l'augmentation était à craindre par suite de l'augmentation de la population de la ville de Roubaix. 2<sup>o</sup> La création d'un tribunal municipal, à faire remarquer M. Lesaint, est du à notre ville parce que sa population, en majorité ouvrière, n'a pas les mêmes ressources que celle des villes auxquelles elle est assimilée. 3<sup>o</sup> Nous ne pouvons pas se résulter, ajoute-t-il, nous pour